

MOT DU PRÉSIDENT

DÉPÔTS DES CAHIERS DE DEMANDES

C'est le 28 octobre dernier que le Front commun a déposé son cahier de demandes de table centrale aux représentants du Conseil du Trésor. Les quatre centrales membres de cette coalition (CSN, CSQ, FTQ et APTS) ont ainsi remis au gouvernement les résultats d'une vaste consultation réalisée en accéléré auprès des membres de leurs syndicats locaux. Au cours de la même journée, le Secteur scolaire de la FEESP-CSN déposait nos demandes de table sectorielle aux représentants du CPNCF (pour les centres de services scolaires francophones) et du CPNCA (pour les commissions scolaires anglophones).

C'est donc un départ donné pour les travaux qui mèneront à notre prochain contrat de travail. Nous devons cependant patienter avant de recevoir les cahiers des représentants de la partie patronale, car ces derniers ne se remanifesteront qu'au milieu du mois de décembre. Dans l'attente de leurs « offres » (qui sont souvent des reculs de nos conditions de travail), nous devons mettre en place notre structure d'information et de mobilisation en vue des moyens de pression qui iront en progression au cours des prochains mois. Nos coordonnateurs à la mobilisation sont à pied d'œuvre depuis la rentrée afin de trouver une personne déléguée ou agent de liaison dans chacun des lieux de travail du CSSDM et de la CSEM, car nous souhaitons être en mesure d'avoir un lien rapide et direct avec les membres, peu importe où ils se trouvent. Si votre lieu de travail n'a toujours pas de délégué ou d'agent de liaison, hâtez-vous d'en désigner un et de transmettre son nom à l'adresse suivante : jdegrandpre@appa.qc.ca



- **Agir pour la santé et sécurité ;**
- **Réduire la précarité d'emploi ;**
- **Améliorer les conditions de travail ;**
- **Valoriser le travail du personnel de soutien ;**
- **Favoriser la mobilité du personnel ;**
- **Bonifier le régime d'assurance ;**
- **Promouvoir les relations de travail.**

Au cours des prochaines semaines, ces demandes et celles de la table centrale seront diffusées et expliquées à tour de rôle sur différentes plateformes afin que vous puissiez vous les approprier et les faire comprendre aux gens qui vous entourent. Vous devez être convaincus du bien-fondé de nos demandes afin d'être convaincant pour les obtenir. C'est d'ailleurs ce qu'est venue nous dire une des porte-parole à la table de négociations des CPE la veille du dépôt de nos demandes. Dans une présentation inspirante, cette dernière nous a relaté à quel point son groupe a été soudé jusqu'à « la minute de plus » qui a permis à l'ensemble du personnel des CPE d'obtenir un rattrapage salarial pour tous. L'un de leurs mantras était d'ailleurs assez imagé : « En grève comme à la guerre, on ne laisse personne derrière ! »

C'est d'ailleurs le genre de slogan qui aurait dû inspirer certains grands groupes qui sont passés à la caisse au cours des dernières années en santé et en éducation...



Notre cahier de revendications pour la table sectorielle (conditions de travail) qui a été déposé au CPNCF regroupe 48 demandes et ces dernières sont divisées à l'intérieur de sept grandes cibles :

Michel Picard, président ■

MEMBRES DE VOTRE CONSEIL SYNDICAL

Il n'y a pas que les élections provinciales qui ont retenu notre attention cet automne, il y a eu également les élections des membres du conseil syndical ! Ce dernier est composé des membres représentant le personnel du CSSDM suivant :

Conseil syndical CSSDM

- **Personnel para-technique (1 poste)**
Élyse Favreault, Opératrice en informatique classe principale
TI-BICS
- **Personnel technique (1 poste)**
Julie Blanchette, Technicienne en administration
SGPDC — BDOT
- **Personnel administratif (1 poste)**
Michele D'Amico, Agent de bureau, classe I
École Lucien-Pagé
- **Personnel de secrétariat (1 poste)**
Marie-Josée Bourdon, Secrétaire d'école
École St-Pierre-Apôtrei
- **Personnel de l'adaptation scolaire (2 postes)**
Danièle Dunberry, Technicienne en éducation spécialisée
École Louis-Joseph-Papineau
Mélanie Dea, Préposée aux élèves handicapés
Irenée-Lussier et Annexes
- **Personnel des services para-pédagogiques (1 poste)**
Martin Renaud, Surveillant d'élèves
École des Métiers des Faubourgs
- **Personnel du Chapitre 10 (1 poste)**
Lucie Audette, Surveillante de dîner
École Saint-Marc
- **Personnel des services de garde (3 postes)**
Jocelyn Sergerie, Technicien en service de garde
École Philippe-Labarre
Catheryne Thiffault, Éducatrice en service de garde
École Philippe-Labarre
Jean De Grandpré, Éducateur en service de garde
École La Vérendrye

Comité des statuts et règlements (3 postes)

- Philippe Gagné, Éducateur en service de garde
École St-Marc (CSSDM)
- Adel Ben Mabrouk, Éducateur en service de garde
École Sainte-Catherine-de-Sienne
- Estelle Lapierre, Éducatrice en service de garde
École Madeleine de Verchères

Selon les statuts et règlements de l'APPA, les personnes sont élues pour un mandat d'une durée de trois ans et elles seront votre voix afin de vous représenter lors des instances décisionnelles telles que les négociations du renouvellement de la convention collective. ■

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE NÉGOCIATION DU SECTEUR SCOLAIRE (FEESP-CSN)

Une équipe d'expérience portera nos demandes à la table de négociation sectorielle. C'est une équipe dynamique et engagée qui saura défendre nos demandes à la table sectorielle.

Madame Annie Charland, présidente (centre de la photo) en est à sa troisième négociation sectorielle. Elle provient du syndicat du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières. Elle mènera bien cette négociation avec son équipe composée des personnes suivantes :

- Mme Audrey Larouche, vice-présidente (à gauche sur la photo), provenant du syndicat du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets
- M. Marc-André Blais, conseiller syndical (entre Mme Charland et Mme Larouche sur la photo) ;
- M. Gilbert Ducharme, secrétaire provenant du syndicat des concierges du Centre de services scolaire de Montréal (à gauche de Mme Charland) ;
- Mme Jacinthe Leduc, vice-présidente aux finances provenant du syndicat du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs.




Rappelons ici que le Secteur scolaire regroupe 37 syndicats affiliés à la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN), représentant environ 35 000 employés-es de soutien présents dans 31 centres de services scolaire francophones et 2 commissions scolaires anglophones. ■

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE NÉGOCIATION NATIONALE

Vous vous doutez bien que le comité est quelque peu plus large puisqu'il est composé des membres de quatre fédérations de la CSN, la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), la Fédération des professionnelles (FP-CSN) et la Fédération des employés et employés des services publics (FEESP-CSN) qui se réunissent d'abord entre eux pour en arriver à un consensus et par la suite avec les autres syndicats du Front commun.

Notre fédération, la Fédération des employés et employés des services publics (FEESP-CSN) est représentée par le président Monsieur Benoît Malenfant et Monsieur Frédéric Brun, 2^e vice-président à la FEESP-CSN.

Vous êtes invités à visiter le lien suivant pour en connaître un peu plus sur la négociation nationale et ainsi, être à jour sur les avancées de la négociation  <https://secteurpublic.quebec/> ■

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES AU 1ER JANVIER 2023

Comme chaque année, nos assurances collectives viennent à échéance le 31 décembre et tout comme le comité de négociation des demandes sectorielles, il existe un comité de négociation pour nos assurances collectives avec le fournisseur qui est présentement Beneva (fusion de SSQ et la Capitale).

Soyez nombreux à l'assemblée générale du 30 novembre prochain au siège social de l'APPA situé au 3340, Boul. de l'Assomption où vous seront présentés les changements qui seront proposés au régime d'assurance collective à partir du 1^{er} janvier 2023. ■



SAMEDI DE JASER DIVERSITÉ



Une conférence a été offerte pour démystifier la différence au sens large par Mme Marie-Hélène Bonin, conseillère syndicale au service de recherche de la CSN.

Par la suite, deux différents ateliers ont été proposés pour découvrir et explorer de façon plus approfondie ces univers.



Une journée enrichissante, eh oui, un samedi de novembre pour permettre à l'ensemble des membres de l'APPA de pouvoir participer à cette journée sans que ça soit à la hâte après une journée de travail.



Une journée toute en douceur pour parler de la différence de genre et de culture, auxquelles nous sommes confrontés, dans notre travail et aussi dans la vie de tous les jours. Ce sont ces différences qui nous rendent plus riche.

Le travail se poursuivra pour les comités qui ont organisé cette journée, le comité LGBT et le comité d'entraide. D'ailleurs, vous êtes invités à vous joindre à eux si vous voulez vous impliquer autrement dans votre syndicat.



Merci à l'ensemble des participants, mais aussi aux comités organisateurs. ■

ACTIVITÉS SYNDICALES PRÉSENTIELLES VS VIRTUELLES

La période de pandémie de COVID-19 a chamboulé le milieu de travail au cours des deux dernières années et certaines façons de faire ont dû être revues pour assurer un fonctionnement malgré les consignes de distanciation et d'isolement en provenance de l'Institut national de la santé publique du Québec.

Un de ces changements à l'APPA a été de tenir des assemblées générales en mode virtuel (Zoom) sur des enjeux importants comme la négociation, le budget et les assurances collectives.

Maintenant que le pire de la pandémie semble être chose du passé, nous avons repris nos activités en mode présentiel et certaines personnes nous ont demandé pourquoi.

Voici une liste des principales raisons qui nous motivent à éviter cette façon de procéder :

- Une validation des inscriptions doit être effectuée afin que seuls les membres de l'APPA aient accès à la rencontre (parfois des membres d'autres syndicats s'inscrivent par erreur). Cette validation est un travail exigeant en proportion du nombre de personnes inscrites. De plus, nous devons cesser la période d'inscription quelques heures voire quelques jours avant le début de l'assemblée pour la raison citée ci-dessus. Cela empêche des membres en règle d'assister à l'activité s'ils décident d'y participer le jour même.
- Lorsque nous traitons de sujets de nature sensibles ou confidentiels, il est impératif que seuls les membres APPA soient présents lors de la diffusion de l'information. Il nous est impossible de contrôler l'environnement dans lequel les personnes nous suivent à distance. Le risque que, par exemple, des enjeux de négociations sous embargo sortent du cadre APPA est accru.
- Nous ne sommes pas à l'abri d'un problème technique (ex. panne de courant, problème informatique) pouvant brusquement mettre un terme à la rencontre. Nous avons d'ailleurs déjà eu un problème avec le système de vote qui a retardé la séance de près d'une heure.
- Contrairement à la croyance populaire, il est souvent plus coûteux pour nous de procéder par voie électronique. Nous devons embaucher une firme externe

pour assurer le soutien technique lors de l'événement et une autre firme pour assurer la validité des votes lorsque requis par le secteur scolaire ou la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN). Le système de vote inclus avec le logiciel Zoom n'est pas conforme pour répondre aux standards du tribunal administratif du travail notamment lorsqu'il est question

de vote de grève ou d'entente de principe. Ces firmes sont dispendieuses et elles ne sont pas requises lorsque les rencontres se déroulent en présentiel. De plus, la préparation des instances virtuelles est bien plus longue et ardue pour les membres du comité exécutif.

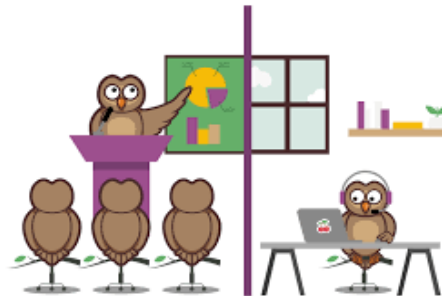
- Dans le même ordre d'idée, notre licence d'utilisation pour le logiciel

Zoom nous permet de diffuser une rencontre à un maximum de 999 personnes. Il est arrivé que nous ayons eu plus de 1000 inscriptions pour une assemblée et nous avons dû payer un supplément pour passer la diffusion en format webinaire. Cependant, le soir venu, le nombre de personnes présentes était bien en deçà de 1000. Nous avons donc déboursé des frais inutiles pour cet événement.

- Le mode virtuel semble éteindre la capacité de débattre entre les membres contrairement à ce que nous retrouvons en présentiel.
- Enfin, le pouls de la salle, l'intérêt et le visuel d'une assemblée n'a pas d'égal de ce que nous vivons en ZOOM. En présentiel, nous avons un contact privilégié avec vous, les membres, pour obtenir de l'information sur ce qui se passe dans vos milieux de travail ou pour discuter de vos dossiers personnels.

En conclusion, bien que nous ne soyons pas fermés à tenir des instances en mode virtuel dans certains cas (séance d'informations, rencontre de structures) et que nous comprenons qu'il puisse être plus invitant de nous suivre dans le confort de votre foyer, il nous semble inapproprié de le faire pour traiter de sujets précis comme la période de négociation.

Nous espérons que cet article vous aidera à comprendre la position de l'exécutif syndical pour favoriser le maintien des assemblées en mode présentiel. ■



FACEBOOK

Le présent message vise à rappeler aux membres de l'APPA que le site Facebook ne constitue pas un lieu de débats, mais bien un outil d'information au service des membres. Cet outil facile d'accès permet de diffuser de l'information plus rapidement et efficacement que les moyens traditionnels comme le « tract » ou le journal syndical. Il ne constitue pas et ne devrait pas être une instance syndicale dans laquelle devraient se tenir les débats. Il ne s'agit pas d'une position de l'exécutif syndical ou du conseil syndical, mais bien des règles que vous, les membres avez démocratiquement décidées. À ce titre nous vous soumettons l'extrait suivant de vos statuts et règlements :

« L'assemblée générale des membres du syndicat est l'instance décisionnelle suprême et souveraine de l'organisation. Elle n'est liée que par les statuts et règlements qu'elle s'est librement donnés et pour lesquels elle jouit de la compétence exclusive et inaliénable... »

... Les actions, démarches et orientations du syndicat sont régies par des mandats des instances décisionnelles en vertu de leurs compétences définies par les statuts et règlements. Le syndicat est dirigé et orienté par l'assemblée générale, administré par le conseil syndical et géré par le comité exécutif. »

Organigramme

- I • Assemblée générale
- II • Conseil syndical
- III • Comité exécutif

Nous vous rappelons que les débats sur les orientations de l'APPA se décident en assemblée générale. Vous devez y participer afin d'obtenir toute l'information pour avoir la chance d'exprimer vos opinions et pour entendre celles de vos collègues afin de décider de la meilleure orientation à prendre. Ce sont les règles que les membres de l'APPA se sont données et qui doivent être respectées par l'exécutif syndical, le conseil syndical ainsi que tous les membres de l'APPA. En aucun cas, le site Facebook du syndicat ne constitue un site de débat.

Par ailleurs, nous vous rappelons que tout propos injurieux, discriminatoire ou de mauvais goût seront effacés sans délai. Nous nous gardons aussi le droit de bannir toute personne qui contreviendrait à ces règles élémentaires de respect. ■



COMPRENDRE LE RATIO EN SERVICE DE GARDE

Selon le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire de la loi sur l'instruction publique du Québec
SECTION III — HYGIÈNE, SALUBRITÉ ET SÉCURITÉ

« Le nombre d'élèves par membre du personnel de garde dans un service de garde en milieu scolaire ne doit pas dépasser 20 élèves présents. »

Année après année, nous recevons à notre bureau syndical un nombre d'appels important concernant les ratios éducateurs-enfants en service de garde.

Fréquemment, les éducateurs et éducatrices doivent composer avec des groupes où le nombre d'enfants dépasse le ratio (1/20).

Il est fréquent que les ratios éducateurs/enfant soient largement dépassés.

Il est évident que ces dépassements de ratio vécus jour après jour par certains éducateurs et certaines éducatrices augmentent de façon significative le niveau de fatigue et de stress. Les conséquences à long terme de cette réalité sont néfastes pour le personnel en service de garde et ont une incidence directe sur la qualité du service offert.

Ces dépassements de ratio ne sont guère mieux pour l'enfant. Des répercussions négatives sur la qualité du travail et le rapport à l'enfant se font également sentir. Il y a lieu de craindre pour la sécurité des enfants, car l'attention portée au groupe et la vigilance en sont certainement affectées.

Si un tel ratio 1/20 existe c'est certainement pour des raisons évidentes, en faire fi donne l'impression que la sécurité des enfants et la qualité du travail ne sont pas essentielles aux yeux de certains dirigeants.



Il faut porter une attention particulière au fait que le règlement fait référence au personnel de garde. Ce dernier est composé de techniciennes, d'éducateurs et éducatrices classe principale et d'éducatrices-trices. Pour que le ratio soit respecté, il faudrait que le règlement précise « éducateur, éducatrice » plutôt que le « personnel de garde ». Pour l'instant, nous n'avons d'autres choix que faire avec cette réalité et tenter de limiter les conséquences négatives. ■

LA FAMEUSE TROUSSE DE PREMIERS SECOURS

Qui a la responsabilité de vérifier la trousse de premiers secours CNESST dans nos milieux ? Au centre de services scolaire de Montréal, cette responsabilité appartient aux secouristes en milieu de travail. Cette trousse doit être conforme aux dernières normes à jour. Elle doit être utilisée seulement en cas d'incident/accident d'un travailleur.

Chaque fois qu'elle est utilisée, elle doit être remise à jour et prête à être utilisée à nouveau.

Une trousse doit être accessible rapidement !

Il vous est suggéré de faire de petites trousse en parallèle accessibles à tous pour les petits incidents nécessitant seulement un diachylon et un petit tampon désinfectant. Ça va faciliter la gestion de la trousse CNESST.



CHANGEMENT DU CONTENU DE LA TROUSSE

Pour le contenu à jour de la trousse, je vous invite à visiter le site internet de la CNESST pour en connaître les dernières modifications, www.cnesst.gouv.qc.ca sous l'onglet Prévention et sécurité/secourisme en milieu de travail/matériel de premiers secours. Vous y trouverez aussi le nombre de trousse nécessaire.

SAVIEZ-VOUS QUE ???

- L'employeur dans un établissement doit s'assurer de la présence en tout temps durant les heures de travail d'au moins un secouriste par quart de travail où sont affectés 50 travailleurs ou moins, et d'un secouriste supplémentaire pour chaque centaine ou fraction de centaines de travailleurs additionnels affectés à ce quart de travail.
- Un affichage adéquat doit permettre une localisation facile et rapide des trousse et du système de communication prévu au présent règlement ainsi que de tout autre équipement de premiers secours.
- Le secouriste qui dispense les premiers secours à un travailleur a l'obligation de remplir un rapport contenant son nom ainsi que celui du travailleur blessé, la date, l'heure et la description de la blessure ou du malaise ainsi que la nature des premiers secours dispensés. Ce rapport doit être accessible au travailleur impliqué.

(Source : Site de la CNESST et comité paritaire santé, sécurité au travail) ■

« Le temps s'écoule... tout comme la rose perd ses pétales. Ses épines sont comme nos défis quotidiens que nous surmontons et, nous savons que nous pourrions profiter de la douceur de ses pétales et ainsi de chaque instant de la vie ! » ■



ENSEMBLE!
Retrouvez-nous en ligne: www.appa.qc.ca
Opinion des lecteurs: ensemble@appa.qc.ca

